

ÉVOLUTION DES COMPTES DE FRAIS REPORTÉS

Table des matières

1	INTRODUCTION	5
2	PROGRAMMES COMMERCIAUX.....	7
3	PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	7
4	PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE L'AEÉ	8
5	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS RELATIF AU TARIF BT.....	9
6	CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT.....	9
7	COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES	10
7.1	COMPTE DE NIVELLEMENT 2009	11
7.2	COMPTE DE NIVELLEMENT 2010	12
7.3	COMPTE DE NIVELLEMENT 2011	12
8	CONTRIBUTIONS À DES POSTES DE DÉPART PRIVÉS.....	12
9	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT	14
10	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ.....	15
10.1	COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2010	16
10.2	COMPTE DE PASS-ON PROJETÉ POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ 2011	17
11	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES.....	18
11.1	FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES 2010.....	18
11.2	FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES 2011.....	19
12	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE.....	19
13	COMPTE D'ÉCARTS DU COÛT DE RETRAITE.....	21
14	COMPTES DE FRAIS REPORTÉS – PROJETS MAJEURS.....	22
14.1	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET LAD - TRAVAUX PRÉPARATOIRES	22
14.2	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET CATVAR	23
14.3	COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET OSC	24
	ANNEXE A : COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES 2011	25
	ANNEXE B : COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2011	27

1 INTRODUCTION

1 Les comptes de frais reportés sont regroupés en deux catégories :

- 2 • les comptes de frais reportés créés pour comptabiliser des coûts encourus qui
3 seront éventuellement constatés aux charges lors d'exercices financiers
4 subséquents. D'un point de vue réglementaire, ces comptes sont justifiés par le
5 principe de l'équité intergénérationnelle ;
- 6 • les comptes de frais reportés de nature purement réglementaire, créés pour la
7 prise en compte ultérieure dans les revenus requis, des coûts encourus pendant
8 l'année témoin, dont les montants étaient imprévus au moment de la fixation des
9 tarifs de distribution. L'utilisation de ces comptes de frais reportés constitue, par
10 conséquent, une modalité de récupération de coûts dans les tarifs.

11 En principe, les comptes de frais reportés appartenant à la deuxième catégorie sont
12 maintenus hors de la base de tarification jusqu'au moment où il est justifié d'intégrer leur
13 solde dans les tarifs. Un rendement s'ajoute aux coûts versés dans les comptes de frais
14 reportés, et ce, jusqu'au moment de l'inclusion de ces comptes dans la base de
15 tarification ou de leur intégration dans les revenus requis. Les taux appliqués aux fins du
16 calcul du rendement de la base de tarification sont présentés à la pièce HQD-2,
17 document 1, *Principaux paramètres économiques*.

1
2

TABLEAU 1
ÉVOLUTION DES COMPTES DE FRAIS REPORTÉS (M\$)

Description	Section	Au 31 décembre		
		Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012
Frais reportés inclus dans la base de tarification				
Programmes commerciaux	2	3,1	3,5	3,5
Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)	3	756,3	891,1	956,5
Programmes et activités de l'AEÉ	4	102,2	120,1	135,9
Frais reportés du tarif BT	5	10,4	0,0	0,0
Contributions à des projets de raccordement	6	54,8	52,7	137,8
Frais reportés - compte de nivellement pour aléas climatiques	7	50,4	42,8	126,3
Contributions à des postes de départ privés	8	14,5	(22,6)	(154,2)
Actif au titre des prestations constituées		699,4	762,4	469,5
		1 691,2	1 850,1	1 675,4
Frais reportés hors base de tarification				
Frais reportés - compte de nivellement pour aléas climatiques	7	162,0	127,0	0,0
Frais reportés de transport	9	16,8	(47,8)	0,0
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2008		2,7	0,0	0,0
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2009	10	(7,6)	0,0	0,0
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2010		56,5	27,6	0,0
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2011		0,0	(8,2)	0,0
Frais reportés de combustibles	11	(3,4)	(8,4)	0,0
Frais reportés liés au tarif de maintien de la charge	12	3,5	5,0	1,4
Compte d'écarts du coût de retraite	13	0,0	(33,0)	0,0
Frais reportés - Projets majeurs				
Projet Lecture à distance (LAD) - Travaux préparatoires	14.1	2,1	5,9	(0,0)
Projet CATVAR	14.2	0,0	3,1	0,0
Projet OSC	14.3	2,5	16,1	0,0
		235,0	87,4	1,4

3

2 PROGRAMMES COMMERCIAUX

1
2

TABLEAU 2
ÉVOLUTION DES PROGRAMMES COMMERCIAUX (M\$)

Description	Au 31 décembre		
	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012
<u>Réseaux autonomes</u>			
Programme d'utilisation efficace de l'énergie en réseaux autonomes (PUEÉRA)	3,1	3,5	3,5

3

3 PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

4
5

TABLEAU 3
ÉVOLUTION DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (M\$)

Description ⁽¹⁾	Au 31 décembre		
	Année historique 2010	Année de base 2011	Année témoin 2012 ⁽²⁾
<u>Clientèle résidentielle</u>			
Tronc commun	57,9	71,4	65,6
Diagnostic résidentiel	50,8	53,7	52,7
Mieux consommer, Recyc-Frigo et autres	193,6	244,0	262,9
Programmes de l'AEÉ ⁽³⁾	26,6	22,5	18,5
Rénovation énergétique - MFR	11,6	12,8	13,7
	340,6	404,4	413,3
<u>Clientèle d'affaires</u>			
Tronc commun	45,5	52,6	47,5
OIEÉB	60,0	91,3	129,0
OIEÉSI - petites et moyennes industries	49,3	58,6	65,1
Bâtiments HQD	4,8	5,1	8,4
Produits efficaces, approche clés en main et autres	173,6	176,7	169,6
	333,2	384,2	419,5
<u>Clientèle Grandes entreprises</u>			
Tronc commun	12,9	11,9	10,3
OIEÉB	12,5	19,0	22,0
OIEÉSI - grandes industries	57,1	71,6	91,4
	82,6	102,5	123,7
Total	756,3	891,1	956,5

(1) : Se référer à la pièce HQD-8, document 8 pour une description de chacun des programmes.

(2) : En vertu des IFRS à partir du 1^{er} janvier 2012.

(3) : Correspond au solde non amorti des programmes antérieurs à 2009 (Novoclimat, Rénoclimat, Éconologis), puisque depuis cette date, ils sont sous la responsabilité de l'AEÉ.

6

- 1 Les programmes et activités du PGEÉ ainsi que leur évolution sur l'horizon 2010 - 2012
2 sont spécifiquement traités à la pièce HQD-8, document 8.

4 PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE L'AEÉ

3
4

TABLEAU 4
ÉVOLUTION DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE L'AEÉ (M\$)

	Hors base de tarification					Versés à la base de tarification
	Quote-part 2009	Quote-part 2010	Quote-part 2011	Quote-part 2012	Total	
Solde au 31 décembre 2009	32,9	0,0	0,0	0,0	32,9	37,1
Opérations en 2010						
Quote-part 2010		32,2			32,2	
Intérêts	2,5	1,5			4,0	
Versés à la base de tarification	(35,4)	(33,7)			(69,0)	69,0
Amortissement						(3,9)
Solde au 31 décembre 2010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,2
Opérations en 2011						
Estimation de la quote-part 2011			28,2		28,2	
Intérêts			0,5		0,5	
Versés à la base de tarification			(28,7)		(28,7)	28,7
Amortissement						(10,8)
Solde au 31 décembre 2011	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	120,1
Opérations en 2012						
Estimation de la quote-part 2012				28,2	28,2	
Intérêts				1,4	1,4	
Versés à la base de tarification				(29,6)	(29,6)	29,6
Amortissement						(13,7)
Solde au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	135,9

5

- 6 La somme de la quote-part 2010 et des dépenses du Distributeur pour 2010 totalise
7 32,2 M\$. Elle est composée de versements effectués à l'AEÉ soit, 14,6 M\$ les 31 mars,
8 30 juin et 30 septembre 2010, d'un montant reçu de l'AEÉ de 0,5 M\$ le 31 décembre
9 2010, ainsi que d'ajustements de fin d'année totalisant -11,1 M\$ afin de ramener sur une
10 base de comptabilisation d'exercice la quote-part 2010-2011 de 28,2 M\$¹.

¹ Selon l'avis de paiement de la Régie QP10-D601.

1 Ainsi, le Distributeur a inclus, au 31 décembre 2010, 69,0 M\$ dans sa base de
2 tarification 2010 à l'égard des programmes et activités de l'AEÉ, soit :

- 3 • Le solde de la quote-part 2009, soit 32,9 M\$ (incluant des intérêts de 1,5 M\$),
4 auquel s'ajoutent des intérêts de 2,5 M\$ pour l'année 2010;
- 5 • La quote-part 2010 de 32,2 M\$ à laquelle 1,5 M\$ d'intérêts ont été additionnés.

6 En fonction des nouvelles données disponibles, le Distributeur réévalue son budget pour
7 l'année 2011 à 28,2 M\$, prévision qui a été établie sur la base de la quote-part
8 2010-2011. Ainsi, ce montant a été versé à la base de tarification 2011, auquel des
9 intérêts de 0,5 M\$ ont été ajoutés.

10 Finalement, 29,6 M\$ ont été versés à la base de tarification 2012, soit la quote-part pour
11 l'année 2012 estimée à 28,2 M\$ plus des intérêts de 1,4 M\$.

5 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS RELATIF AU TARIF BT

12 **TABLEAU 5**
13 **ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DU TARIF BT (M\$)**

	Année historique 2010	Année de base 2011
Solde au 1^{er} janvier	52,2	10,4
Amortissement	(41,8)	(10,4)
Solde au 31 décembre	10,4	0,0

14
15 Le tarif BT a été abrogé le 31 mars 2006. Le solde cumulatif de ce compte intégré dans
16 la base de tarification au 1^{er} avril 2006 a été amorti linéairement sur une période de
17 60 mois qui s'est terminée en mars 2011.

6 CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT

18 Les éléments suivants composent ce compte de frais reportés :

- 19 • contribution relative au projet du village cri de Waskaganish (D-2003-214) ;

- 1 • contribution du Distributeur relative à l'intégration au réseau des parcs éoliens
 2 retenus dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2003-02 ;
- 3 • contribution annuelle du Distributeur aux projets d'investissement en croissance
 4 du Transporteur ;
- 5 • autres contributions reçues ou versées pour des immobilisations selon le cadre
 6 réglementaire du Transporteur et du Distributeur de même que les frais et
 7 revenus d'entretien y afférents. À titre d'exemple, le remboursement par le
 8 Transporteur du coût de certains travaux effectués par le Distributeur dans le
 9 cadre du programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales
 10 hydroélectriques.

11 **TABLEAU 6**
 12 **ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS À DES PROJETS DE RACCORDEMENT (M\$)**

	Solde au 01/01/2010	MES 2010	Amort. 2010	Solde au 31/12/2010	MES 2011	Amort. 2011	Solde au 31/12/2011	MES 2012	Amort. 2012	Solde au 31/12/2012
VILLAGE CRI WASKAGANISH	71,8		(2,2)	69,6		(2,2)	67,4		(2,2)	65,2
Coûts de raccordement	63,4		(1,7)	61,7		(1,7)	60,0		(1,7)	58,3
Charges d'entretien et d'exploitation	8,4		(0,5)	7,9		(0,5)	7,4		(0,5)	6,9
PREMIER APPEL D'OFFRES ÉOLIENS A/O 2003-02								76,3		76,3
Coûts de raccordement								66,3		66,3
Charges d'entretien et d'exploitation								10,0		10,0
PROJETS EN CROISSANCE DU TRANSPORTEUR								16,2	(0,4)	15,8
Coûts de raccordement								14,1	(0,3)	13,8
Charges d'entretien et d'exploitation								2,1	(0,1)	2,0
AUTRES CONTRIBUTIONS	(12,5)	(2,8)	0,5	(14,8)	(0,4)	0,5	(14,7)	(5,5)	0,7	(19,5)
Contributions internes	(11,7)	(2,5)	0,4	(13,8)	(0,3)	0,5	(13,6)	(4,8)	0,5	(17,9)
Frais d'entretien	0,4	0,4	0,8	0,8	(0,1)	(0,1)	0,7			0,7
Revenus d'entretien	(1,2)	(0,7)	0,1	(1,8)	(0,1)	0,1	(1,8)	(0,7)	0,2	(2,3)
TOTAL	59,3	(2,8)	(1,7)	54,8	(0,4)	(1,7)	52,7	87,0	(1,9)	137,8

7 COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES

14 Dans sa décision D-2006-34, la Régie acceptait le mécanisme de nivellement des
 15 revenus de transport et de distribution pour aléas climatiques, applicable à compter du
 16 1^{er} janvier 2006. Ce compte sert à niveler les excédents ou les déficits de revenus
 17 associés aux composantes de transport et de distribution dus aux aléas climatiques, afin
 18 que leurs variations ponctuelles ne viennent pas affecter le rendement du Distributeur.

1 Les écarts annuels inscrits au compte génèrent des intérêts qui s'ajoutent au solde du
2 compte jusqu'à son intégration dans la base de tarification, soit au début de la deuxième
3 année témoin suivant celle visée par les écarts.

4 Par ailleurs, dans sa décision D-2009-016², la Régie retenait la proposition du
5 Distributeur d'utiliser la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq ans
6 pour le solde résiduel du compte 2006-2007, ainsi que pour les nouveaux ajouts.

7 **TABLEAU 7**
8 **ÉVOLUTION DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES (M\$)**

	Hors base de tarification				Versés à la base de tarification					Impact Revenus requis
	Nivellement 2008	Nivellement 2009	Nivellement 2010	Total	Nivellement 2006-2007	Nivellement 2008	Nivellement 2009	Nivellement 2010	Total	
Solde au 31 décembre 2009	13,0	9,6	0,0	22,7	53,3	0,0			53,3	
Opérations en 2010										
Versé à la base de tarification (compte 2008)	(13,0)			(13,0)		13,0			13,0	
Écart de l'année			143,7	143,7						
Intérêts		0,8	7,9	8,7						
Amortissement					(13,3)	(2,6)			(15,9)	15,9
Solde au 31 décembre 2010	0,0	10,4	151,6	162,0	40,0	10,4	0,0		50,4	15,9
Opérations en 2011										
Versé à la base de tarification (compte 2009)		(10,4)		(10,4)			10,4		10,4	
Versé aux revenus requis			(33,2)	(33,2)						33,2
Intérêts			8,6	8,6						
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)		(18,0)	18,0
Solde au 31 décembre 2011	0,0	0,0	127,0	127,0	26,7	7,8	8,3	0,0	42,8	51,2
Opérations en 2012										
Versé à la base de tarification (compte 2010)		0,0	(127,0)	(127,0)				127,0	127,0	
Amortissement					(13,3)	(2,6)	(2,1)	(25,4)	(43,4)	43,4
Solde au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	13,3	5,2	6,2	101,6	126,3	43,4

7.1 Compte de nivellement 2009

10 Les intérêts applicables à l'année 2010 de 0,8 M\$ porte le solde de ce compte à 10,4 M\$
11 au 31 décembre 2010. Ce montant a été versé à la base de tarification au 1^{er} janvier
12 2011. Ce compte est amorti linéairement sur une période de cinq ans se terminant en
13 2015.

² D-2009-016, page 14.

7.2 Compte de nivellement 2010

1 Tel que présenté dans le rapport annuel 2010³ du Distributeur, le solde réel au 31
2 décembre 2010 de ce compte s'élève à 151,6 M\$, incluant des intérêts de 7,9 M\$.

3 En 2011 s'ajoutent 8,6 M\$ d'intérêts qui ont été établis en tenant compte du montant de
4 33,2 M\$⁴ versé de façon exceptionnelle aux revenus requis de 2011. Le solde du
5 compte totalisant 127,0 M\$ a donc été versé à la base de tarification au 1^{er} janvier 2012
6 et est amorti linéairement sur une période de cinq ans se terminant en 2016.

7.3 Compte de nivellement 2011

7 L'annexe A présente le détail du compte de nivellement pour la période de janvier à avril
8 2011.

8 CONTRIBUTIONS À DES POSTES DE DÉPART PRIVÉS

9 Ce compte regroupe les contributions relatives aux postes de départ privés liés aux
10 projets d'éoliennes, ainsi que la valeur actualisée sur 20 ans des frais d'entretien y
11 afférents.

³ Rapport annuel 2010, HQD-4, document 3.1, page 9.

⁴ D-2011-028, page 33, paragraphe 109.

1
2

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS À DES POSTES DE DÉPART PRIVÉS (M\$)

CONTRIBUTIONS											
	Date de 1ère MES	Solde au 01/01/2010	MES 2010	Amort. 2010	Solde au 31/12/2010	MES 2011	Amort. 2011	Solde au 31/12/2011	MES 2012	Amort. 2012	Solde au 31/12/2012
Premier appel d'offres Éoliens A/O 2003-02											
Baie des Sables	10/2007	7,9		(0,4)	7,5		(0,5)	7,0		(0,5)	6,5
Anse à Valeau	12/2007	0,6			0,6			0,6		(0,1)	0,5
Carleton	12/2008	(3,0)		0,1	(2,9)		0,2	(2,7)		0,2	(2,5)
St-Ulrich	12/2009	8,1		(0,4)	7,7	(4,7)	(0,4)	2,6		(0,2)	2,4
Mont-Louis	08/2011					(1,4)		(1,4)		0,1	(1,3)
Montagne Sèche	12/2011					(6,4)		(6,4)		0,3	(6,1)
Gros-Morne 1	12/2011					(3,2)		(3,2)		0,2	(3,0)
Gros-Morne 2	12/2012								(18,7)		(18,7)
Deuxième appel d'offres Éoliens A/O 2005-03											
Le Plateau	12/2011					(15,1)		(15,1)		0,8	(14,3)
Des Moulins	12/2012								(17,8)		(17,8)
De l'érable	12/2012								(12,7)		(12,7)
St-Robert de Bellarmin	12/2012								(4,9)		(4,9)
Montérégie	12/2012								(12,9)		(12,9)
Massif du sud	12/2012								(19,4)		(19,4)
New Richmond	12/2012								(7,2)		(7,2)
St-Valentin	12/2012								(6,6)		(6,6)
Lac Alfred ph. 1	12/2012								(11,5)		(11,5)
Biomasse											
A/O 2009-01	12/2012								(1,0)		(1,0)
SOUS-TOTAL		13,6		(0,7)	12,9	(30,8)	(0,7)	(18,6)	(112,7)	0,8	(130,5)
FRAIS D'ENTRETIEN											
	Date de 1ère MES	Solde au 01/01/2010	MES 2010	Amort. 2010	Solde au 31/12/2010	MES 2011	Amort. 2011	Solde au 31/12/2011	MES 2012	Amort. 2012	Solde au 31/12/2012
Premier appel d'offres Éoliens A/O 2003-02											
Baie des Sables	10/2007	1,1			1,1		(0,1)	1,0		(0,1)	0,9
Anse à Valeau	12/2007	0,1			0,1			0,1		(0,1)	(0,0)
Carleton	12/2008	(0,7)			(0,7)			(0,7)		0,1	(0,6)
St-Ulrich	12/2009	1,2		(0,1)	1,1	(0,7)		0,4		(0,1)	0,3
Mont-Louis	08/2011					(0,3)		(0,3)			(0,3)
Montagne Sèche	12/2011					(1,2)		(1,2)		0,1	(1,1)
Gros-Morne 1	12/2011					(0,6)		(0,6)		0,1	(0,5)
Gros-Morne 2	12/2012								(3,3)		(3,3)
Deuxième appel d'offres Éoliens A/O 2005-03											
Le Plateau	12/2011					(2,7)		(2,7)		0,2	(2,5)
Des Moulins	12/2012								(3,1)		(3,1)
De l'érable	12/2012								(2,2)		(2,2)
St-Robert de Bellarmin	12/2012								(0,9)		(0,9)
Montérégie	12/2012								(2,3)		(2,3)
Massif du sud	12/2012								(3,4)		(3,4)
New Richmond	12/2012								(1,3)		(1,3)
St-Valentin	12/2012								(1,2)		(1,2)
Lac Alfred ph. 1	12/2012								(2,0)		(2,0)
Biomasse											
A/O 2009-01	12/2012								(0,2)		(0,2)
SOUS-TOTAL		1,7		(0,1)	1,6	(5,5)	(0,1)	(4,0)	(19,9)	0,2	(23,7)
TOTAL		15,3		(0,8)	14,5	(36,3)	(0,8)	(22,6)	(132,6)	1,0	(154,2)

3

1 Le Distributeur prévoit recevoir des remboursements de la part des producteurs privés,
 2 soit 36,3 M\$ en 2011 et 132,6 M\$ en 2012, puisqu'il estime que la contribution qui leur
 3 sera versée par le Transporteur pour le remboursement des coûts de leurs postes de
 4 départ excédera le maximum prévu au contrat d'approvisionnement en électricité car au
 5 moment du déboursé, la contribution maximale aux Tarifs et conditions du Transporteur
 6 sera supérieure à celle en vigueur lors de la signature du contrat.

9 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT

7
8

TABLEAU 9
ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE TRANSPORT (M\$)

	Hors base de tarification	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2009	(0,1)	
Opérations en 2010		
Versé aux revenus requis (frais reportés 2008)	0,1	(0,1)
Écart 2010	16,2	
Intérêts	0,6	
Solde au 31 décembre 2010	16,8	(0,1)
Opérations en 2011		
Versé aux revenus requis (frais reportés 2010)	(16,8)	16,8
Écart 2011	(46,0)	
Intérêts	(1,8)	
Solde au 31 décembre 2011	(47,8)	16,8
Opérations en 2012		
Versé aux revenus requis (frais reportés 2011)	47,8	(47,8)
Solde au 31 décembre 2012	0,0	(47,8)

9

10 Tel que précisé dans son rapport annuel 2010⁵, le Distributeur a versé en 2010 un
 11 montant de 16,2 M\$ à son compte de frais reportés hors base de tarification. Ce
 12 montant représente l'écart entre le tarif reconnu pour la charge locale du Transporteur

⁵ Rapport annuel 2010, HQD-4, document 3.1 page 4.

1 de 2 651,4 M\$⁶ et le montant pris en compte dans l'établissement du revenu requis 2010
2 de 2 635,2 M\$⁷. À ce montant, s'ajoutent des intérêts de 0,6 M\$ pour un total de 16,8 M\$
3 au 31 décembre 2010. Cette somme a été versée aux revenus requis de l'année 2011.

4 Par ailleurs, en 2011, le tarif reconnu pour la charge locale du Transporteur applicable à
5 compter du 1^{er} janvier 2011 s'établit à 2 644,6 M\$⁸, alors que le montant pris en compte
6 par le Distributeur dans l'établissement de ses revenus requis pour l'année témoin 2011
7 était de 2 690,6 M\$⁹. Conséquemment, un montant de -46,0 M\$ est versé au compte de
8 frais reportés hors base dans l'année 2011, auquel s'ajoutent des intérêts de 1,8 M\$.

9 Le solde créditeur au 31 décembre 2011 de 47,8 M\$ est versé dans les revenus requis
10 de l'année 2012.

10 COMPTE DE PASS-ON POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

11 Depuis 2005, le Distributeur comptabilise tous les écarts de prix et de volume entre les
12 coûts d'approvisionnement réels et ceux prévus (nets de l'effet revenu), dans un compte
13 de frais reportés hors base aux fins de leur prise en compte dans les tarifs.

⁶D-2010-041, page 5.

⁷D-2010-022, page 55.

⁸D-2011-039, page 114.

⁹D-2011-028, page 50.

1
 2

TABLEAU 10
ÉVOLUTION DU COMPTE DE PASS-ON (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	Pass-on 2008	Pass-on 2009	Pass-on 2010	Pass-on 2011	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2009	40,7	(30,8)	0,0		9,9	
Opérations en 2010						
Versé aux revenus requis	(38,2)	23,7			(14,5)	14,5
Intérêts	0,2	(0,5)			(0,3)	
Écart de l'année			56,5		56,5	
Solde au 31 décembre 2010	2,7	(7,6)	56,5	0,0	51,5	14,5
Opérations en 2011						
Versé aux revenus requis	(2,7)	7,6	(30,7)		(25,8)	25,8
Intérêts			1,9		1,9	
Écart de l'année (estimation 4/8)				(8,2)	(8,2)	
Solde provisoire au 31 décembre 2011	0,0	0,0	27,6	(8,2)	19,4	25,8
Opérations en 2012						
Versé aux revenus requis	0,0	0,0	(27,6)	8,2	(19,4)	19,4
Solde provisoire au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,0)	19,4

3

10.1 Compte de *pass-on* pour l'achat d'électricité 2010

4 Dans son rapport annuel 2010¹⁰ le Distributeur établit le solde réel du compte de *pass-*
 5 *on* au 31 décembre 2010 à 56,5 M\$ (débitteur).

6 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3740-2010, la Régie avait reconnu pour l'année
 7 2010 un montant de *pass-on* de 30,7 M\$ (débitteur) établi sur une base de quatre mois
 8 réels et de huit mois projetés. Le Distributeur a donc augmenté ses revenus requis 2011
 9 de ce montant.

10 La différence entre le montant constaté dans les revenus requis de 2011 et l'écart réel
 11 de l'année 2010 additionné des intérêts de 1,9 M\$, totalise un montant de
 12 27,6 M\$ (débitteur), lequel est versé dans les revenus requis du Distributeur pour 2012.

¹⁰ Rapport annuel 2010, HQD-4, document 3.1, page 6.

10.2 Compte de *pass-on* projeté pour l'achat d'électricité 2011

1 Évalué sur une base de quatre mois réels et de huit mois projetés, le montant du
2 *pass-on* 2011, établi à -8,2 M\$ (créditeur) est versé aux revenus requis du Distributeur
3 en 2012. Ce montant inclut un ajustement de -3,6 M\$ (créditeur) relatif à l'Entente-cadre
4 de l'année réelle 2010 comptabilisé en 2011. Les données finales de l'Entente-cadre
5 n'étant connues qu'après la fin de l'année réelle, l'ajustement qui en découle ne peut
6 qu'être comptabilisé l'année subséquente.

7 L'annexe B détaille les écarts cumulatifs par catégories de consommateurs pour l'année
8 2011.

11 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES

 1
 2

TABEAU 11
ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS DE COMBUSTIBLES (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	2009	2010	2011	Total	Impact revenus requis
Solde au 31 décembre 2009	9,5	0,0		9,5	
Opérations en 2010					
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2009 (4/8) 94,6M\$ VS décision 82,9 M\$)</i>	(11,7)			(11,7)	11,7
Intérêts	(0,2)			(0,2)	
Écart de l'année		(1,0)		(1,0)	
Solde au 31 décembre 2010	(2,4)	(1,0)	0,0	(3,4)	11,7
Opérations en 2011					
Versé aux revenus requis <i>(Estimation 2010 (4/8) 79,2 M\$ VS décision 72,8 M\$)</i>	2,4	(6,4)		(4,0)	4,0
Intérêts		(0,5)		(0,5)	
Écart de l'année (estimation 4/8)			(0,5)	(0,5)	
Solde provisoire au 31 décembre 2011	0,0	(7,9)	(0,5)	(8,4)	4,0
Opérations en 2012					
Versé aux revenus requis	0,0	7,9	0,5	8,4	(8,4)
Solde provisoire au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	(8,4)

3

4 Conformément à la décision D-2009-016¹¹, à compter de 2009, la différence entre les
 5 coûts réels encourus et ceux reconnus pour les achats de combustibles est portée au
 6 compte de frais reportés de combustibles.

11.1 Frais reportés de combustibles 2010

7 Dans son rapport annuel 2010 à la pièce HQD-4, document 3.1, le Distributeur établit le
 8 solde réel du compte de frais reportés de combustibles au 31 décembre 2010 à -1,0 M\$
 9 (crédeur).

10 Dans le cadre du dossier tarifaire R-3740-2010¹², le Distributeur avait évalué le montant
 11 de ses achats de combustibles pour l'année 2010 à 79,2 M\$ sur la base de quatre mois

¹¹ D-2009-016, page 62.

¹² HQD-7, document 11, page 3.

1 réels et de huit mois projetés. Dans la décision D-2010-022, un montant 72,8 M\$ ayant
2 plutôt été reconnu, l'écart résultant de 6,4 M\$ (débitéur) a donc été versé dans les
3 revenus requis 2011.

4 Par ailleurs, l'écart de -7,4 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre l'estimation des
5 achats de combustibles de 79,2 M\$ et leur coût réel de 71,8 M\$¹³ pour 2010 est versé
6 aux revenus requis 2012. Des intérêts de -0,5 M\$ ont été ajoutés à ce montant.

11.2 Frais reportés de combustibles 2011

7 Pour l'année de base 2011, le Distributeur évalue le montant de ses achats de
8 combustibles à 87,7 M\$ sur la base de quatre mois réels et de huit mois projetés. L'écart
9 de -0,5 M\$ (créditeur) résultant de la différence entre cette prévision et le montant
10 reconnu de 88,2 M\$¹⁴ est versé aux revenus requis 2012 du Distributeur.

12 COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE

11 **TABLEAU 12**
12 **ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU TARIF DE MAINTIEN DE LA CHARGE (M\$)**

HORS BASE DE TARIFICATION	2010	2011	Total	Impact revenus requis
Opérations en 2010				
Écart 2010	3,5		3,5	
Solde au 31 décembre 2010	3,5	0,0	3,5	0,0
Opérations en 2011				
Intérêts	0,2		0,2	
Écart estimé 2011 ¹		1,3	1,3	
Solde provisoire au 31 décembre 2011	3,7	1,3	5,0	0,0
Opérations en 2012				
Intérêts		0,1	0,1	
Versé aux revenus requis	(3,7)		(3,7)	3,7
Solde provisoire au 31 décembre 2012	0,0	1,4	1,4	3,7

13 (1) : Sera versé aux revenus requis 2013.

¹³ Rapport annuel 2010, pièce HQD-4, document 3.1, pages 14 et 15.

¹⁴ D-2011-028, page 94.

1 Dans sa décision D-2009-057, la Régie autorisait la création d'un compte de frais
2 reportés afin d'y comptabiliser, dès le 1^{er} mai 2009, les écarts de revenus découlant de
3 l'application du tarif de maintien de la charge pour les clients industriels de grande
4 puissance.

5 Tel que présenté dans le rapport annuel 2010¹⁵ du Distributeur, un montant de 3,5 M\$ a
6 été comptabilisé en 2010 dans ce compte de frais reportés. Conformément aux
7 modalités de disposition approuvées par la Régie¹⁶, le solde de ce compte de frais
8 reportés hors base de tarification additionné des intérêts 2011 de 0,2 M\$ (débit) est
9 versé aux revenus requis 2012 du Distributeur.

10 À ce jour, le Distributeur prévoit verser en 2011 1,3 M\$ dans ce compte de frais
11 reportés. Ce montant, additionné des intérêts applicables pour l'année 2012, sera versé
12 aux revenus requis de l'année 2013.

¹⁵ Rapport annuel 2010, HQD-4, document 3.2, page 3.

¹⁶ D-2010-022, page 45.

13 COMPTE D'ÉCARTS DU COÛT DE RETRAITE

1
2

TABLEAU 13
ÉVOLUTION DU COMPTE D'ÉCARTS DU COÛT DE RETRAITE (M\$)

HORS BASE DE TARIFICATION	D-2011-028	Année de base 2011	Frais reportés 2011	Intérêts	Solde du compte	Impact revenus requis
Opérations en 2011						
Masse salariale	68,0	37,7	(30,3)	(1,0)	(31,3)	
Coûts capitalisés	(16,1)	(10,0)	6,1	0,2	6,3	
Charges de services partagés	15,4	8,7	(6,7)	(0,2)	(6,9)	
Frais corporatifs	2,1	1,1	(1,0)	(0,1)	(1,1)	
Solde au 31 décembre 2011	69,4	37,5	(31,9)	(1,1)	(33,0)	
Opérations en 2012						
Versé aux revenus requis						
Masse salariale					31,3	(31,3)
Coûts capitalisés					(6,3)	6,3
Charges de services partagés					6,9	(6,9)
Frais corporatifs					1,1	(1,1)
Solde au 31 décembre 2012					0,0	(33,0)

3

4 Dans sa décision D-2011-028¹⁷, la Régie demande au Distributeur de créer un compte
5 d'écarts, et d'y porter la différence entre les coûts encourus et ceux reconnus par la
6 Régie pour le coût de retraite, à compter de l'année témoin 2011.

7 Par conséquent, le Distributeur verse en 2011 dans ce compte d'écarts un montant de
8 -31,9 M\$ (créditeur). Ce montant représente l'écart entre le montant estimé pour l'année
9 de base 2011, soit 37,5 M\$, et le montant reconnu de 67,3 M\$ ajusté d'un reclassement
10 de 2,1 M\$ relatif à la portion des frais corporatifs, tel que mentionné à la pièce HQD-07,
11 document 1, section 1.1. Conformément aux modalités de disposition proposées à la
12 pièce HQD-3, document 3, cet écart de -31,9 M\$, auquel s'ajoute des intérêts de
13 -1,1 M\$ est versé aux revenus requis de l'année témoin 2012 pour un total de -33 M\$.

¹⁷ D-2011-028, page 41.

14 COMPTES DE FRAIS REPORTÉS – PROJETS MAJEURS
14.1 Compte de frais reportés liés au projet LAD - Travaux préparatoires

1
2
3

TABLEAU 14
ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET LAD
TRAVAUX PRÉPARATOIRES (M\$)

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Autres charges	Solde du compte	Impact revenus requis
Opérations en 2010					
Charges d'exploitation de 2010	2,0			2,0	
<i>Masse salariale</i>	1,3			1,3	
<i>Charges de services partagés</i>	2,2			2,2	
<i>Coûts capitalisés</i>	-1,5			-1,5	
Intérêts sur les frais reportés 2010		0,1		0,1	
Solde au 31 décembre 2010	2,0	0,1		2,1	
Opérations en 2011					
Intérêts sur les frais reportés 2010		0,1		0,1	
Charges d'exploitation de 2011	3,2			3,2	
<i>Masse salariale</i>	2,9			2,9	
<i>Autres charges directes</i>	2,3			2,3	
<i>Charges de services partagés</i>	2,1			2,1	
<i>Coûts capitalisés</i>	-4,1			-4,1	
Amortissement de 2011			0,2	0,2	
Rendement sur la valeur comptable nette			0,2	0,2	
Intérêts sur les frais reportés 2011		0,1		0,1	
Solde au 31 décembre 2011	5,2	0,3	0,4	5,9	
Opérations en 2012					
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	-5,2	-0,3		-5,5	5,5
Versé aux revenus requis (autres charges)			-0,4	-0,4	0,4
Solde au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9

4

5 Dans sa décision D-2010-078¹⁸, la Régie autorise le Distributeur à créer un compte de
6 frais reportés hors base, portant intérêts, afin d'y comptabiliser tous les coûts liés aux
7 travaux préparatoires du projet LAD. Ces coûts s'élèvent à 2 M\$ en 2010 et sont estimés
8 à 3,6 M\$ en 2011.

9 Conformément aux modalités de disposition proposées dans le dossier R-3770-2011¹⁹
10 « Projet Lecture à distance Phase 1 », le Distributeur propose d'intégrer à ses revenus

¹⁸ D-2010-078, page 10

¹⁹ R-3770-2011, section 10.4.2, pages 47 et 48

1 requis de 2012, le solde du compte de frais reportés au 31 décembre 2011, soit 5,9 M\$,
2 incluant des intérêts de 0,3 M\$.

14.2 Compte de frais reportés liés au projet CATVAR

3 **TABLEAU 15**
4 **ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET CATVAR (M\$)**

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Autres charges	Solde du compte	Impact revenus requis
Opérations en 2010					
Charges d'exploitation de 2010	0,01			0,01	
<i>Autres charges directes</i>	<i>0,01</i>			<i>0,01</i>	
Solde au 31 décembre 2010	0,01	0,0		0,01	
Opérations en 2011					
Intérêts sur les frais reportés 2010		0,0		0,0	
Charges d'exploitation de 2011	2,1			2,1	
<i>Masse salariale</i>	<i>1,5</i>			<i>1,5</i>	
<i>Autres charges directes</i>	<i>1,8</i>			<i>1,8</i>	
<i>Charges de services partagés</i>	<i>0,6</i>			<i>0,6</i>	
<i>Coûts capitalisés</i>	<i>-1,8</i>			<i>-1,8</i>	
Amortissement de 2011			0,4	0,4	
Rendement sur la valeur comptable nette			0,6	0,6	
Intérêts sur les frais reportés 2011		0,0		0,0	
Solde au 31 décembre 2011	2,1	0,0	1,0	3,1	
Opérations en 2012					
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	-2,1	0,0		-2,1	2,1
Versé aux revenus requis (autres charges)			-1,0	-1,0	1,0
Solde au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1

6 Dans sa décision D-2011-086²⁰, la Régie autorise le Distributeur à créer un compte de
7 frais reportés hors base, portant intérêts, afin d'y comptabiliser tous les coûts afférents à
8 la réalisation du projet pour les années 2010 et 2011. Ces coûts se sont élevés à 10 k\$
9 en 2010 et s'élèveront à 3,1 M\$ en 2011.

10 En conséquence, conformément aux modalités de disposition des comptes de frais
11 reportés pour les projets autorisés de 10 M\$ et plus²¹, le Distributeur a versé à ses
12 revenus requis 2012 le solde du compte de frais reportés au 31 décembre 2011, soit
13 3,1 M\$.

²⁰ D-2011-086, page 18.

²¹ D-2010-022, page 47

14.3 Compte de frais reportés liés au projet OSC

1
2

TABLEAU 16
ÉVOLUTION DU COMPTE DE FRAIS REPORTÉS LIÉS AU PROJET OSC (M\$)

3

Hors base de tarification	Charges d'exploitation	Intérêts	Solde du compte	Impact revenus requis
Opérations en 2010				
Charges d'exploitation de 2010	2,5		2,5	
<i>Facturation interne</i>	2,5		2,5	
Solde au 31 décembre 2010	2,5	0,0	2,5	
Opérations en 2011				
Intérêts sur les frais reportés 2010		0,2	0,2	
Charges d'exploitation de 2011	13,0		13,0	
<i>Masse salariale</i>	2,1		2,1	
<i>Charges de services partagés</i>	9,6		9,6	
<i>Autres charges directes</i>	1,3		1,3	
Intérêts sur les frais reportés 2011		0,4	0,4	
Solde au 31 décembre 2011	15,5	0,6	16,1	
Opérations en 2012				
Versé aux revenus requis (charges d'exploitation)	-15,5	-0,6	-16,1	16,1
Solde au 31 décembre 2012	0,0	0,0	0,0	16,1

4 Dans sa décision D-2011-058²², la Régie autorise le Distributeur à créer un compte de
5 frais reportés hors base, portant intérêts, afin d'y comptabiliser tous les coûts afférents à
6 la réalisation du projet pour les années 2010 et 2011. Ces coûts se sont élevés à 2,5 M\$
7 en 2010 et s'élèveront à 13 M\$ en 2011.

8 En conséquence, conformément aux modalités de disposition des comptes de frais
9 reportés pour les projets autorisés de 10 M\$ et plus²³, le Distributeur a versé à ses
10 revenus requis 2012, le solde du compte de frais reportés au 31 décembre 2011, soit
11 16,1 M\$, incluant des intérêts de 0,6 M\$.

²² D-2011-058, page 15.

²³ D-2010-022, paragraphes 174 et 175

ANNEXE A : COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES 2011

1
2
3

**TABLEAU 17
DÉTAIL DES ÉCARTS MENSUELS PAR CATÉGORIE DE CONSOMMATEURS
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2011**

4

	Tarif D (k\$)	Tarif DT (k\$)	Tarif G (k\$)	Tarif M (k\$)	Tarif L (k\$)	Écart mensuel (k\$)	Écart mensuel (GWh)	
Janvier	6 570,8	2 146,7	1 224,3	229,3	27,1	10 198,1	(202,2)	- froid
Février	(1 042,9)	613,0	(194,3)	(36,4)	(4,3)	(665,0)	55,4	+ froid
Mars	(2 157,2)	178,2	(401,9)	(75,3)	(8,9)	(2 465,0)	86,1	+ froid
Avril	(3 102,5)	(55,6)	(589,7)	(106,6)	(11,8)	(3 866,2)	117,9	+ froid
Total	268,2	2 882,3	38,3	11,1	2,0	3 201,9	57,2	+ froid

5
6
7

**TABLEAU 18
CALCUL DU REVENU UNITAIRE ATTRIBUABLE AU TRANSPORT ET À LA DISTRIBUTION
POUR L'ANNÉE 2011 (¢/kWh)**

Tarif	Revenu unitaire (a)			Revenu unitaire du coût de fourniture (b)	Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution		
	Période hiver (avant baisse tarifaire)	Période été	Période hiver (après baisse tarifaire)		Période hiver (avant baisse tarifaire)	Période été	Période hiver (après baisse tarifaire)
	(1)	(2)	(3)		(4)	(5) =(1) - (4)	(6) =(2) - (4)
Tarif D	7,34	6,76	7,30	3,36	3,98	3,40	3,94
Tarif DT	(c)	(c)	(c)	2,99	(c)	(c)	(c)
Tarif G	7,22	7,37	7,26	3,17	4,05	4,20	4,09
Tarif M	3,70	3,67	3,68	2,92	0,78	0,75	0,76
Tarif L	2,99	2,97	2,97	2,75	0,24	0,22	0,22

8

- (a) Correspond aux revenus variables en fonction des volumes de ventes.
- (b) Référence R-3740-2010, HQD-10, Document 3, Tableau 9B.
- (c) Le revenu unitaire mensuel du Tarif DT est variable selon les mois.

TABLEAU 19
DÉTAIL DU COMPTE DE NIVELLEMENT POUR ALÉAS CLIMATIQUES
POUR LA PÉRIODE DE JANVIER À AVRIL 2011

	Tarif D	Tarif DT	Tarif G	Tarif M	Tarif L	Écart mensuels k \$	Écart mensuels GWh	
Écart de janvier 2011	6 570,8	2 146,7	1 224,3	229,3	27,1	10 198,1		
Écart de volume en GWh	(165,2)	33,9	(30,2)	(29,5)	(11,1)		(202,2)	- froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,98	-6,33	4,05	0,78	0,24			
Solde à la fin janvier 2011	6 570,8	2 146,7	1 224,3	229,3	27,1	10 198,1		
Intérêt de février 2011	35,4	11,6	6,6	1,2	0,1	55,0		
Écart de février 2011	(1 042,9)	613,0	(194,3)	(36,4)	(4,3)	(665,0)		
Écart de volume en GWh	26,2	17,9	4,8	4,7	1,8		55,4	+ froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,98	-3,42	4,05	0,78	0,24			
Solde à la fin février 2011	5 563,3	2 771,3	1 036,6	194,2	22,9	9 588,2		
Intérêt de mars 2011	33,2	16,6	6,2	1,2	0,1	57,3		
Écart de mars 2011	(2 157,2)	178,2	(401,9)	(75,3)	(8,9)	(2 465,0)		
Écart de volume en GWh	54,2	8,6	9,9	9,7	3,6		86,1	+ froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,98	-2,07	4,05	0,78	0,24			
Solde à la fin mars 2011	3 439,4	2 966,0	640,8	120,0	14,2	7 180,4		
Intérêt d'avril 2011	19,9	17,1	3,7	0,7	0,1	41,5		
Écart d'avril 2011	(3 102,5)	(55,6)	(589,7)	(106,6)	(11,8)	(3 866,2)		
Écart de volume en GWh	78,8	5,3	14,4	14,1	5,3		117,9	+ froid
Revenu unitaire attribuable au transport et à la distribution (¢/kWh)	3,94	1,05	4,09	0,76	0,22			
Solde à la fin avril 2011	356,7	2 927,6	54,8	14,2	2,4	3 355,7		
Écart de volume en GWh	(6,0)	65,7	(1,1)	(1,1)	(0,4)		57,2	+ froid

ANNEXE B : COMPTE DE PASS-ON PRÉVU POUR L'ANNÉE 2011
TABLEAU 20
PRÉVISION D'AVRIL 2011 (4/8)

Catégorie de consommateurs	Écart volume patrimonial				Écart volume postpatrimonial				Écart prix postpatrimonial				Écart revenu				Pass-on
	GWh Base (A), (B)	GWh prévus R-3740- 2010	¢/kWh	M\$	GWh Base (A)	GWh prévus R-3740- 2010	¢/kWh prévu R-3740- 2010	M\$	¢/kWh Base (C)	¢/kWh prévu R-3740- 2010	GWh Base (A)	M\$	GWh base (D)	GWh prévus R-3740- 2010	¢/kWh	M\$	M\$
Domestique																	
Tarifs D et DM	58 672	58 622	3,16	1,6	1 722	2 025	9,08	-27,6	9,89	9,08	1 722	13,9	60 276	60 647	3,36	-12,5	0,5
Tarif DH	1	3	3,10	-0,1	0	0	10,20	0,0	11,11	10,20	0	0,0	1	3	3,75	-0,1	0,0
Tarif DT	3 007	2 849	2,69	4,2	88	98	10,59	-1,1	11,54	10,59	88	0,8	3 089	2 948	2,99	4,2	-0,2
Total	61 680	61 474		5,8	1 810	2 124		-28,7			1 810	14,8	63 366	63 598		-8,4	0,2
Petite et moyenne puissance																	
Tarifs G et à forfait	11 617	11 203	2,89	12,0	341	387	10,49	-4,8	11,42	10,49	341	3,2	11 935	11 590	3,17	10,9	-0,6
Tarif G9	1 050	1 115	2,80	-1,8	31	39	10,76	-0,8	11,71	10,76	31	0,3	1 078	1 153	3,10	-2,3	0,0
Tarif M	27 326	27 623	2,65	-7,9	802	954	10,32	-15,7	11,23	10,32	802	7,4	28 072	28 577	2,92	-14,8	-1,5
Tarifs d'éclairage public et Sent.	569	561	2,61	0,2	17	19	11,70	-0,3	12,75	11,70	17	0,2	584	580	2,95	0,1	-0,1
Total	40 561	40 501		2,5	1 190	1 399		-21,7			1 190	11,0	41 670	41 901		-6,0	-2,2
Grande puissance																	
Tarif L	38 063	36 807	2,46	30,9	1 117	1 272	10,19	-15,8	11,10	10,19	1 117	10,1	39 096	38 079	2,75	27,9	-2,6
Tarif H	9	8	2,65	0,0	0	0	10,83	0,00	11,80	10,83	0	0,0	9	9	3,10	0,018	0,0
Contrats spéciaux - sans ajust.	25 524	27 383	2,42	-45,1	749	946	11,31	-22,3	12,32	11,31	749	7,6	26 153	28 329	2,72	-59,2	-0,6
Total - sans ajust.	63 596	64 199		-14,1	1 866	2 218		-38,1			1 866	17,7	65 258	66 417		-31,3	-3,2
Total incluant les contrats spéciaux	165 838	166 174	2,77	-5,9	4 867	5 741	10,039	-88,4	10,92	10,039	4 867	43,5	170 293	171 916	3,02	-45,7	-5,1
Total excluant les contrats spéciaux	140 314	138 791		39,2	4 118	4 795		-66,1				35,9	144 141	143 586		13,6	-4,6
Ajustement de l'entente cadre 2010				-4,2				0,3				-0,4				0,0	-4,2
Contrats spéciaux				-0,6				0,1				-0,1				0,0	-0,6
Ajustement de l'entente cadre 2010, excluant contrats spéciaux ^(E)				-3,6				0,3				-0,3				0,0	-3,6
Pass-on 2011				35,6				-65,9				35,6				13,6	-8,2

(A) Les volumes réels patrimoniaux et postpatrimoniaux sont répartis par catégories de consommateurs proportionnellement aux besoins d'approvisionnement.

(B) Le volume de consommation patrimoniale "colonne (1)" est ajusté, le cas échéant, pour refléter la variation du taux de pertes réel par rapport à celui prévu.

(C) Les coûts postpatrimoniaux réels par catégories de consommateurs ont le même signal de prix que les coûts postpatrimoniaux prévus selon la méthode horaire "colonne (10)".

(D) Volume de ventes réel excluant les volumes d'approvisionnement provenant des interruptions.

(E) La répartition du montant relatif à l'entente cadre 2010 est déterminée par le différentiel entre le compte de pass-on réel 2010 (tel que déposé dans le rapport annuel à la Régie) et le compte de pass-on réel 2010 recalculé pour intégrer les données.